



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 1^{er} JUILLET 2021 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D7 - SEMIS - Logements locatifs sociaux - Approbation des comptes 2020

Date de convocation : 25 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Anne-Marie BREDECHE, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Houria LADJAL, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 2

Jean-Louis BORDESSOULES à Cyril CHAPPET ; Denis PETONNET à Mme la Maire

Absents excusés : 2

Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Henoah CHAUVREAU

Absent : 1

Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Jean-Marc REGNIER

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 8 de loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire) et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20210701-
2021_07_D7-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 5 juillet 2021
Affiché le 5 juillet 2021

N° 7 - SEMIS - Logements locatifs sociaux
Approbation des comptes 2020Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

La SEMIS a transmis à la Ville les bilans 2020 certifiés conformes par le Commissaire aux comptes, des opérations de construction et de rénovation de logements locatifs réalisées sur la commune, conformément aux conventions listées ci-dessous, ainsi que le rapport général sur les comptes de l'exercice.

Date début convention	Date fin convention	N°	Opération	Engagement conventionnel au 31/12/2019	Résultat 2020	Engagement conventionnel au 31/12/2020
16/01/1987	31/08/2023	0045	Foyer Camuzet	-25 925,84 €	7 636,96 €	-18 288,88 €
19/07/1988	31/03/2025	0057	Ancienne bibliothèque	-80 092,78 €	6 956,00 €	-73 136,78 €
21/12/1992	21/12/2027	0107	Fief de l'Aumônerie	81 911,41 €	22 362,52 €	104 273,93 €
31/08/1993	31/08/2028	0117	Avenue de Gaulle Rue du 4 Septembre	26 271,92 €	1 674,67 €	27 946,59 €
			TOTAL	2 164,71 €	38 630,15 €	40 794,86 €

Conformément à l'article L1524-5 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit émettre un avis sur l'exercice écoulé et donner quitus au mandataire pour cette période.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes des opérations ci-dessus arrêtés au 31/12/2020 laissant apparaître un excédent cumulé pour la commune de 40 794,86 €.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (26) :

- **Pour : 26**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,

Signé

Françoise MESNARD

TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
sous le n° 017-211703475-20210701-
2021_07_D7-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 5 juillet 2021
Affiché le 5 juillet 2021

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.